

Propos financiers

Investir de façon fiscalement avantageuse est une activité à laquelle il faut se livrer à longueur d'année

Le printemps est le temps de produire votre déclaration de revenus. Par contre, du point de vue du placement, il est toujours temps de réfléchir aux incidences fiscales liées au choix, à l'organisation et à la vente de placements dans votre portefeuille.



Le choix de placements

Avant d'entreprendre toute discussion sur les impôts et sur le placement, il convient de nous souvenir du vieil adage, « ne laissez pas la planification fiscale mener le bal ». Les placements qui vous conviennent le mieux sont ceux qui vous permettront d'atteindre vos objectifs tout en étant adaptés à votre horizon temporel et à votre tolérance au risque. La planification fiscale devrait être un élément secondaire.

L'organisation des placements

Il est important de savoir qu'au Canada, les divers types de revenus de placement sont imposés différemment. Le revenu d'intérêt, provenant souvent de certificats de placement garanti (CPG) ou de comptes bancaires portants intérêt, sont imposés comme s'il s'agissait de revenus du travail. Il s'agit du type de revenu qui est le moins avantageux sur le plan fiscal. Le revenu de dividendes canadiens est imposé à un taux inférieur grâce au crédit d'impôt canadien pour dividendes, et les gains en capital sont encore plus avantageux sur le plan fiscal, puisque seulement la moitié du gain en capital est imposable. Les actions et les titres assimilables à des actions représentent la source la plus probable des dividendes et des gains en capital dans votre portefeuille.

Dans cette optique, il pourrait être judicieux de détenir des placements qui génèrent des revenus d'intérêts dans des comptes enregistrés, comme les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER), qui

permettent de reporter l'impôt, ou les comptes d'épargne libre d'impôt (CELI), qui éliminent les obligations fiscales.

Vendre ou transférer des placements

Les impôts peuvent représenter un facteur déterminant lorsque vous vendez un placement ou que vous le transférez d'un compte à un autre. Par exemple, en ce qui concerne la plupart des placements qui ont un potentiel de plus-value du capital, le gain en capital n'est imposable que lorsque vous les vendez. Tout montant retiré d'un REER sera également assujéti à l'impôt sur le revenu, à moins qu'il s'agisse, par exemple, d'un retrait effectué dans le cadre du régime d'accèsion à la propriété (RAP). Il est également possible de déclencher une obligation fiscale, plus précisément une « disposition réputée », lorsque vous transférez un placement d'un compte non enregistré vers votre REER.

Si vous souhaitez recevoir un revenu régulier de vos placements, il est essentiel d'élaborer une stratégie de retrait qui est avantageuse sur le plan fiscal. Dans ce cas, demandez l'aide d'un professionnel afin de maximiser votre revenu après impôt.

Prochaines étapes. En connaissant bien les règles d'imposition qui s'appliquent à vos placements, vous serez en mesure de faire croître votre richesse à long terme et vous pourrez obtenir un revenu avantageux sur le plan fiscal lorsque vous en aurez besoin. Cela pourrait impliquer des connaissances spécialisées et une vision globale de votre situation personnelle. Nous sommes là pour vous aider à prendre de bonnes décisions.



Michel Ménard

Conseiller en placement

Téléphone : 450 359-3908

Sans frais : 1 866 678-7337 poste 93908

michel.menard@bnc.ca

Stéphanie Ménard

Conseillère en placement associée

Téléphone : 450 359-4689

Sans frais : 1 866 678-7337 poste 94689

stephanie.menard@bnc.ca

Alain Héroux

Adjoint en placement

Téléphone : 450-359-3909

Sans frais : 1 866-678-7337 poste 93909

alain.heroux@bnc.ca

Céline Chagnon

Adjointe en placement

Téléphone : 450 359-3915

Sans frais : 1 866 678-7337 poste 93915

celiane.chagnon@bnc.ca

Financière Banque Nationale

Gestion de patrimoine

395 boul. du Séminaire Nord, bureau 201
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 8C5
Télécopieur : 450 349-7770

<https://conseillers.fbngp.ca/fr/michel-menard/>

Peu importe l'activité sur les marchés financiers, il est important de garder à l'esprit que ce qui compte le plus, c'est votre santé et celle de vos proches. Si vous êtes inquiets, organisons une rencontre où nous pourrions examiner votre portefeuille et faire le bilan de là où vous en êtes actuellement et où nous pourrions revoir vos objectifs. Nous sommes toujours à votre disposition, peu importe qu'il s'agisse de vous offrir un peu de soutien, de vous aider à prendre du recul, ou pour apporter les changements nécessaires.

Le ralentissement des marchés fait partie de l'investissement. Voici comment garder un peu de recul.

Au début de l'année 2020, on aurait pu pardonner aux investisseurs d'avoir oublié ce truisme du placement sur les marchés boursiers : tout ce qui monte peut finir par redescendre. Le marché haussier avait commencé en 2008 et, en dépit de quelques accrocs, cela faisait plus de dix ans que nous n'avions pas traversé de marché baissier. L'arrivée du coronavirus (COVID-19) a tout changé – et rapidement! Après plusieurs jours de liquidations, nous avons fini par faire face, à la mi-mars, à un marché baissier (caractérisé par une baisse de plus de 20 % de la valeur) qui a touché un grand nombre des principaux indices du monde entier.

Lorsque les manchettes ne cessent de nous parler de «vagues de liquidation», il peut être tentant de penser qu'on devrait rejoindre la partie. Cependant, réfléchissez bien aux six énoncés suivants pour garder du recul et éviter la panique :

1. Les pertes se sont déjà produites. Si le ralentissement du marché fait que vous vendez vos titres en portefeuille, alors vous ne faites que matérialiser les pertes qui se sont déjà produites. Cela signifie également que vous n'aurez aucun moyen de récupérer ces pertes. Il va sans dire que les prix pourraient encore baisser – personne ne peut prédire l'avenir. Le fait de vendre, cependant, garantit que vous ne pourrez pas participer à la reprise du prix des titres que vous aurez déjà vendus.

2. Les vagues de liquidation ne sont pas discriminatoires. Pendant les périodes de panique sur les marchés ou lorsque s'opèrent des ventes généralisées en raison d'événements d'actualité, il arrive souvent que les vendeurs ne prennent pas le temps d'évaluer la qualité de leurs titres dans la même mesure que lorsqu'ils les ont achetés. Si vous, ou vos conseillers, avez soigneusement pris le temps d'évaluer la qualité d'une action ou d'un fonds commun de placement en veillant à ce qu'il s'agisse d'une bonne valeur à long terme pour votre portefeuille, posez-vous la question de savoir pourquoi tel n'est plus le cas. Au fil du temps, il est probable que le marché reconnaitra la valeur intrinsèque de ce titre en portefeuille et son prix devrait retrouver un niveau plus raisonnable.

3. Les reprises sont imprévisibles. Selon toute vraisemblance, les investisseurs qui conservent leurs placements participeront à la reprise des marchés. Évidemment, il n'existe aucune garantie que tel sera le cas, mais les marchés se sont déjà remis de plusieurs bouleversements, y compris les événements du 11 septembre 2001, la crise de la zone euro et la grande récession de 2007, parmi d'autres. Il est cependant impossible de prévoir le moment précis de la reprise ni la façon dont elle se produira. L'histoire nous apprend que certaines reprises sont en forme de «V», y compris une chute rapide et abrupte suivie d'une reprise qui l'est tout autant, tandis que d'autres sont en forme de «U» ce qui signifie que la reprise est plus lente. Si vous songez à

retirer de l'argent pour le réinvestir au bon moment de sorte à profiter au maximum de la reprise, sachez que vous vous lancez dans une activité quasi impossible.

4. Les actions ne représentent qu'une partie de votre portefeuille. Faites confiance à la puissance de la diversification – c'est lors de situations comme celle que nous traversons qu'elle fait ses preuves. L'objectif de la diversification de votre portefeuille est de faire en sorte que, lorsqu'une catégorie d'actifs, disons les actions, traverse une période difficile, les autres catégories d'actifs, comme les titres à revenu fixe et les équivalents de trésorerie, prennent la relève. Il pourrait être indiqué de vérifier la valeur de votre portefeuille dans son ensemble plutôt que le cours de fermeture quotidien du TSX ou de l'indice S&P 500 pour vous aider à garder un peu de recul.

5. Quel est votre objectif en matière de placement, et quel est votre horizon temporel? Le fait de garder votre horizon de placement à l'esprit pourrait vous aider à garder le cap. Par exemple, si vous investissez pour votre retraite et si cette date est dans 15 ans environ, alors la crise que nous traversons actuellement pourrait ne devenir qu'un souvenir bien lointain. Il va sans dire que vous disposeriez d'amplement de temps pour participer à une reprise. Si vous approchez l'âge de la retraite, cependant, ou si vos objectifs de placement sont à court terme, alors la répartition de votre portefeuille reflétera vraisemblablement une pondération plus élevée de placements moins volatils. Si vous ne savez pas tout à fait où vous en êtes, ou si vos objectifs de placement ont changé, il est probablement temps de revoir votre stratégie de placement.

6. Les professionnels travaillent en votre nom. Lorsque vous travaillez avec des conseillers en placement et des gestionnaires de fonds professionnels, vous pouvez leur adresser les préoccupations et les questions qui vous tracassent dans des instances comme celles-ci, car il s'agit du genre de situation dont ils s'occupent tous les jours en votre nom et au nom de tous vos clients-investisseurs. Ils ont accès à plusieurs autres sources d'information et à une vaste expertise du domaine du placement. En outre, ils ont vraisemblablement déjà guidé des clients ainsi que des portefeuilles à travers d'autres périodes difficiles sur les marchés. N'oubliez pas que cette expertise travaille déjà en votre nom.

Prochaines étapes. Même les investisseurs les plus expérimentés et les plus renseignés ont besoin d'être appuyés lorsque les marchés sont difficiles. N'hésitez pas à solliciter nos conseils pour vous aider à garder du recul face aux événements d'actualité et au marché ainsi que pour examiner le rendement de vos placements par rapport à vos objectifs à long et à court terme.

Dans quelle mesure les marchés ont-ils été touchés par les épidémies mondiales dans le passé?

Comme le montre l'encadré de droite, les marchés boursiers mondiaux ont déjà traversé des épidémies et des pandémies mondiales et, à l'instar de nombreux virus, leurs effets sur les marchés ont été essentiellement de courte durée. Chaque situation est unique, cependant, et les effets de la COVID-19 restent à découvrir.

ÉPIDÉMIE	ANNÉE	INDICE MONDE MSCI		
		1 mois	3 mois	6 mois
SRAS	2003	8,64 %	16,36 %	21,51 %
Grippe aviaire (H5N1)	2006	-0,18 %	2,77 %	10,05 %
Grippe porcine (H1N1)	2009	10,90 %	19,73 %	39,96 %
Ebola	2014	-0,09 %	2,37 %	4,37 %
Zika	2016	-6,05 %	-0,88 %	-0,57 %
Ebola	2018	-7,42 %	-13,74 %	-3,49 %

Remarque : un rendement antérieur ne garantit pas les résultats ultérieurs.

Raisons pour lesquelles vous devez mettre sur pied votre planification successorale numérique dès maintenant



Il y a quelques années à peine, l'idée d'un plan successoral numérique semblait être un enjeu concernant un avenir lointain. Cela a désormais changé et nous entendons parler de situations où les proches d'un être cher décédé n'arrivent pas à annuler leur site de réseautage social, à déverrouiller leur collection de photos ou à localiser des comptes comportant des produits financiers achetés et gérés uniquement dans le domaine numérique. Il est désormais temps de réfléchir à votre planification successorale numérique. Tenez compte des points suivants :

Documents. Actuellement, nos documents financiers nous sont rarement envoyés en version papier. Des documents d'importance, comme votre testament, sont-ils sauvegardés dans votre ordinateur? Vos proches ou votre exécuteur testamentaire seraient-ils capables de mettre la main dessus facilement, ou est-ce qu'ils auront besoin de mots de passe que seul vous connaissez? Songez à conserver des copies papier de vos documents importants dans des endroits sécurisés comme un coffre fort domestique ou un coffret de sûreté. Si vous faites appel à un avocat, veillez à ce qu'il ait également l'exemplaire le plus récent de votre plan successoral et de votre testament.

Comptes d'utilisateur et mots de passe. Une grande partie de notre vie financière se passe maintenant en ligne : services bancaires en ligne, l'accès en ligne à nos comptes de placement, et plus encore. Songez aussi au nombre d'engagements financiers que vous avez contractés en ligne : pensez à votre service Netflix ou Spotify et à vos abonnements à des logiciels, en passant par votre adhésion à un Club auto et à d'autres services. Un grand nombre de ces paiements continueront jusqu'à ce qu'ils soient annulés ou jusqu'à ce que le mode de paiement, comme une carte de crédit, par exemple, soit annulé. Un rapide coup d'œil sur vos relevés de carte de crédit pourrait révéler le nombre de contrats de ce genre auxquels vous avez souscrit. Pensez à tenir une liste à jour de vos engagements numériques.

Cependant, n'ajoutez pas à cette liste les mots de passe numériques de vos comptes même si cela rendrait service à votre exécuteur testamentaire. En effet, cela vous exposerait à des risques et vous pourriez subir une atteinte à votre sécurité, car vous n'avez pas réussi à suffisamment protéger vos mots de passe, comme vous le demandent la plupart des contrats auxquels vous souscrivez.

Avoirs numériques. Un des exemples les plus choquants de la perte d'avoirs numériques s'est produit en début d'année

2019 après la mort de Gerald Cotten, PDG âgé de 30 ans de Quadriga, plus importante bourse canadienne en cryptomonnaie, lors d'un voyage en Inde. Cela a eu pour conséquence d'empêcher l'entreprise d'accéder à 145 millions de dollars en cryptomonnaie et à d'autres actifs numériques.

Bien que moins de 5 % des Canadiens détiennent de la cryptomonnaie, nous détenons presque tous des avoirs numériques. Par exemple, environ 90 % des Canadiens sont propriétaires d'une carte d'un programme de fidélisation et, en moyenne, nous en avons tous quatre.¹ De plus, certains d'entre nous ont des points valant des centaines, voire des milliers de dollars. Que leur arrive-t-il si nous mourons? Certains programmes de fidélisation permettent le transfert de la valeur des points accumulés, d'autres ne le permettent pas.

Il est de plus en plus fréquent que des actifs coûteux comme des abonnements de saison à des équipes des ligues majeures n'existent que dans une application numérique, protégés par un mot de passe que vous êtes le seul à connaître. Les bibliothèques d'images en ligne comportant des milliers de souvenirs personnels sont un autre avoir numérique qu'il est facile d'oublier. Encore une fois, le principal est de documenter l'existence de ces avoirs tout en protégeant votre identité et en veillant à votre sécurité.

Médias sociaux. Certains sites de médias sociaux, comme Facebook, par exemple, vous permettent de prendre des mesures dès maintenant. Vous pouvez choisir de supprimer définitivement votre compte lors de votre décès, ou vous pouvez opter pour qu'une page à votre mémoire demeure active. Songez à créer un inventaire de vos comptes de médias sociaux, à modifier les paramètres dès maintenant, le cas échéant et à laisser des consignes pour votre exécuteur testamentaire quant à vos souhaits.

Prochaines étapes. La planification successorale numérique est un nouveau domaine en pleine évolution – et le droit successoral a du mal à suivre le rythme de notre vie numérique en constante évolution. Comme pour toutes les questions de succession, suivez ces règles d'or : ne remettez pas à plus tard ce que vous pouvez faire aujourd'hui, documentez vos avoirs, communiquez vos souhaits et assurez-vous que les personnes concernées peuvent mettre la main sur les informations dont elles auront besoin pour les mener à bonne fin.

1. "Reward programs are shifting – here's what Canadians need to know." *The Globe and Mail*, 21 mars 2018.

Une image claire et complète vous permet de faire de meilleurs choix

Votre plan d'investissement est un élément important de votre projet visant la réussite financière et le bien-être financier. Il ne s'agit pas, cependant, du seul élément. En veillant à ce que toutes les parties de votre situation financière personnelle travaillent bien ensemble, vous pourrez augmenter la valeur et le pouvoir de chaque élément.

Jetons un coup d'œil sur les avantages potentiels d'une approche « globale ».

Réduire les impôts. Vos placements sont-ils détenus de la façon la plus avantageuse sur le plan fiscal? Saviez-vous, par exemple, que les revenus d'intérêts générés par des placements détenus à l'extérieur d'un régime enregistré sont entièrement imposables à votre taux marginal d'imposition? À l'intérieur d'un régime enregistré, l'impôt est différé. Vous pourriez économiser des centaines, voire des milliers de dollars en impôts chaque année en effectuant quelques changements en matière du positionnement de vos avoirs.

Il va sans dire que les règles fiscales sont souvent complexes. Le fait de faire appel à un professionnel du domaine du placement pourrait vous aider à découvrir les occasions et vous permettre d'éviter les pièges fiscaux potentiels.

Optimiser les REER. Il arrive souvent que les épargnants détiennent plusieurs régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER). Il se pourrait qu'ils aient fait affaire avec diverses entreprises dans le passé, ou qu'ils aient oublié qu'ils détenaient de petits régimes ouverts il y a plusieurs années. D'autres épargnants pourraient avoir ouvert

des REER distincts pour leur permettre d'accéder à différents types de placements.

Le fait de détenir plusieurs comptes distincts pourrait entraîner des écarts en matière de placement et la duplication de certains titres. En consolidant vos REER, vous pourrez les gérer plus aisément et votre répartition d'actifs pourrait en être améliorée. Vous pourrez également économiser de l'argent sur les frais d'administration de vos comptes éventuellement.

Faire la coordination entre les régimes de retraite, les REER et les CELI. Il arrive souvent que les particuliers investissent dans des REER sans tenir compte des régimes de retraite parrainés par leur employeur. Pourtant, vous pourriez accroître vos économies de retraite en veillant à ce que vos REER et vos régimes de retraite travaillent ensemble. Si vous utilisez également un compte d'épargne libre d'impôt (CELI) en vue d'épargner pour la retraite, envisagez donc de faire en sorte que les trois types de comptes travaillent ensemble de façon à en tirer le meilleur.

De plus, n'oubliez pas d'inclure tous vos comptes lorsque vous procédez à l'examen de votre répartition d'actifs. Si vous participez à un régime à cotisations déterminées, il vous est possible de faire des choix de placement qui cadrent parfaitement avec votre REER et votre CELI. En outre, si vous participez à un régime à prestations déterminées dans le cadre duquel vous pouvez vous attendre à recevoir un versement garanti, il pourrait être intéressant de le considérer comme un

actif à revenu fixe, ce qui permettrait à vos autres régimes de placement d'être plus agressifs qu'à la normale.

Tenez compte de votre prêt hypothécaire.

Il peut être avantageux de rechercher les meilleurs taux et les meilleures caractéristiques lorsque vous contractez ou renouvelez un prêt hypothécaire. En effet, en procédant de cette façon, vous pourriez réduire vos frais d'intérêt à long terme de manière importante et raccourcir votre prêt hypothécaire de plusieurs années. Le fait de rembourser votre prêt hypothécaire aussi rapidement que possible dégage des liquidités supplémentaires que vous pouvez investir ailleurs.

Coordonnez vos assurances. Il se peut que vous ne considériez pas que vos assurances font partie de votre plan financier global, mais il s'agit pourtant d'un facteur à ne pas négliger. Il est essentiel d'avoir une couverture adéquate en matière d'assurance vie et d'assurance invalidité pour protéger votre revenu, votre famille et vous-même. Si vous vous retrouvez en situation de « double protection », cela pourrait signifier que vous payez plus que vous ne le devez en assurance et cela pourrait indiquer que vous détournez des fonds d'autres priorités financières. Consultez un conseiller autorisé en assurance pour toute assistance.

Prochaines étapes. Nous pouvons vous aider à obtenir une vision globale de vos plans d'investissement. Un examen de votre portefeuille pourrait être une excellente façon d'obtenir une vue d'ensemble de votre situation financière.

Investir

Ces solutions assimilables à des espèces sont essentielles

Bien que les placements sous forme d'espèces ou de quasi-espèces puissent être « ennuyeux », ils sont néanmoins essentiels pour tout portefeuille de placement. Cette catégorie d'actifs pourrait inclure des placements sur le marché monétaire comme les bons du Trésor (T-Bills), les fonds du marché monétaire, les comptes d'épargne à intérêt élevé ou même de l'argent liquide. Voici comment ils peuvent servir :

Apporter de la liquidité. On entend par placement liquide un placement qui peut être transformé en espèces sans préavis et sans perte de valeur importante. Si vous avez une obligation financière imprévue ou si une bonne occasion se présente, la partie liquide de votre portefeuille sera fin prête pour vous permettre de dégager des fonds.

Épargne à court terme. Si vous établissez un objectif d'épargne à très court terme, ces placements pourraient s'avérer être la meilleure solution pour vous permettre d'économiser votre argent avec peu ou pas de risques.

Mettre votre argent « en réserve ». Dans la gestion de votre portefeuille, ou dans vos affaires financières en général, vous

pourriez avoir de l'argent « en transition », à savoir un montant qui a déjà servi et qui servira encore à remplir un objectif à long terme, mais qui ne sert pas à l'instant. Ces instruments sont un moyen éprouvé pour veiller à la préservation de votre capital, voire même réaliser un petit gain en attendant.

Demeurer sur la touche. Dans certaines conditions du marché, il pourrait être judicieux de conserver votre argent et d'augmenter la pondération en espèces de votre portefeuille.

Économies d'urgence. Un plan d'investissement prudent tient compte des situations d'urgence au moyen d'un fonds comportant l'équivalent de trois à six mois de salaire. Puisque nous ne savons pas quand les situations d'urgence se produiront, ces placements assimilables à des espèces très liquides pourraient représenter la solution idéale.

Prochaines étapes. Si vous vous retrouvez dans l'une des situations susmentionnées, organisons une rencontre pour faire la mise à jour de votre portefeuille et identifier les placements qui correspondent à vos besoins.



**FINANCIÈRE
BANQUE NATIONALE**
GESTION DE PATRIMOINE

Financière Banque Nationale – Gestion de patrimoine (FBNGP) est une division de la Financière Banque Nationale inc. (FBN) et une marque de commerce appartenant à la Banque Nationale du Canada (BNC) utilisée sous licence par la FBN. FBN est membre de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) et du Fonds canadien de protection des épargnants (FCPE) et est une filiale en propriété exclusive de la BNC, qui est une société ouverte inscrite à la cote de la Bourse de Toronto (NA : TSX).